

Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réglementaire, établi pour l'année 2012 pour



Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010
portant engagement national pour l'environnement.
Format de restitution conforme à l'Annexe 3 de
la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre (version 2)



25 juillet 2013

INFORMATIONS SUR LE RAPPORT	
Titre du projet	Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réglementaire
Mandataire	Camaïeu International
Prestataire	Quantis , bureau d'études en Analyse du Cycle de Vie. http://quantis-intl.com EDF , expert énergétique bas carbone de référence.
Responsabilité	Les informations et les résultats figurant dans ce rapport ont été calculés sur la base de sources considérées fiables. La mise en œuvre de ces résultats est à l'entière discrétion et de la seule responsabilité du lecteur. Quantis ne peut être tenu responsable de toute perte ou dommage découlant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.
Version	Rapport final

Table des matières

1. Rappel du contexte	3
2. Informations générales	4
a. Description de la personne morale concernée	4
b. Description des périmètres organisationnels retenus	4
c. Schéma des périmètres de la PM retenu	5
d. Année de reporting de l'exercice et année de référence	5
3. Réalisation du bilan des émissions de GES	5
a. Principes	5
b. Emissions incluses et non incluses dans ce bilan	6
c. Bilan des Emissions de GES	9
d. Eléments d'appréciation des incertitudes	11
e. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés	11
f. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence	11
4. Interprétation des résultats	11
5. Actions envisagées	13
6. Communication sur le bilan des Emissions de GES	15
a. Adresse du site internet où est mis à disposition le bilan	15
b. Coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES	15
c. Informations complémentaires	15

1. Rappel du contexte

L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) a créé une nouvelle section au code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) et plan climat-énergie territorial ».

Un décret d'application daté de 2011 impose les modalités de mise en œuvre de ce Bilan des Emissions de GES, le BEGES, obligatoire pour les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés ; Par ailleurs, un guide méthodologique¹, dans sa seconde version d'Avril 2012, précise les points techniques de réalisation de ce bilan.

Ainsi, différents aspects doivent être considérés :

- Comme l'indique la Figure 1 ci-dessous, le bilan doit se faire à minima sur les émissions directes de l'entreprise (catégorie 1) et les émissions indirectes associées à la consommation d'énergie (catégorie 2). Les autres émissions indirectes liées à l'activité de la personne morale (catégorie 3) sont à reporter optionnellement.

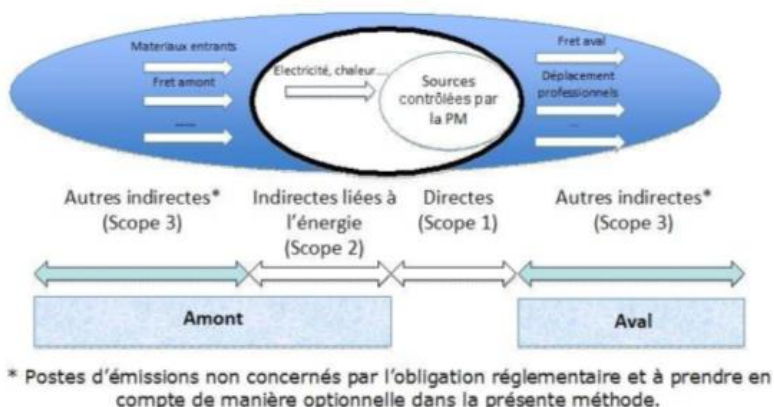


Figure 1 : Description des sources d'émissions liées aux activités de l'entreprise [Source : MEDDTL¹]

- Les GES à intégrer sont les 6 gaz considérés par le protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, HFC, PFC)
- Un plan d'action sur 3 ans doit être défini pour réduire ces émissions, en estimant les résultats attendus
- La démarche doit être renouvelée tous les 3 ans (prochain bilan obligatoire : 31 décembre 2015, portant sur les données de l'année 2014)
- Le bilan est à déposer à la préfecture avant le 31 décembre 2012, et à publier sur le site Internet de l'obligé

¹ MEDDTL. *Méthode pour la réalisation d'un bilan des émissions de GES – Version 2. Avril 2012. 46pp.*

L'objectif, pour la personne morale concernée, est d'évaluer les émissions de GES générées par son activité et de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des postes. Cela peut ainsi lui permettre de mieux comprendre les impacts environnementaux associés à son activité, et de travailler à les réduire. L'entreprise y trouve un intérêt dans des objectifs tels que :

- Mise en place d'une démarche interne d'amélioration et d'innovation
- Anticipation, à travers l'évaluation du degré de dépendance aux énergies fossiles et la réduction des risques associés
- Réduction des émissions et de leurs coûts directs ou indirects associés
- Mise en conformité vis-à-vis des obligations légales
- Réponse aux attentes des parties prenantes, clients, actionnaires, ONG, etc.

2. Informations générales

a. Description de la personne morale concernée

Raison sociale	:	Camaïeu International
Code NAF	:	524 C
Code SIREN	:	345086177
Adresse	:	211, avenue Jules Brame - 59054 ROUBAIX CEDEX 1
Nombre de salariés	:	5858 (4065 en France + 1793 à l'international)
Description sommaire de l'activité	:	Vente de textile au détail

Créée en 1984, Camaïeu est une marque de prêt-à-porter féminin portant un réseau de plus de 1000 magasins (dont 600 en France) implantés dans 18 pays.

Le groupe Camaïeu est fort de près de 6000 collaborateurs qui travaillent pour proposer chaque semaine 100 nouveaux produits en magasin.

b. Description des périmètres organisationnels retenus

Dans la mesure où Camaïeu souhaite pouvoir établir un plan d'action prenant en compte l'intégralité des émissions générées par les biens et activités qu'elle exploite, sur lesquelles il lui est possible d'agir, l'approche par « contrôle opérationnel » a été retenue. Cela signifie que l'ensemble des émissions des installations pour lesquelles Camaïeu exerce un contrôle opérationnel (i.e qu'elle exploite), sur le périmètre des catégories 1 & 2, est consolidé.

Par ailleurs, tous les postes d'émissions pertinents des catégories 1 et 2 ont été évalués au regard de l'activité de la personne morale :

- émissions directes des sources fixes de combustion
- émissions directes des sources mobiles de combustion
- émissions directes fugitives (fuites de fluides frigorigènes)
- émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Une description plus précise de ces postes est donnée dans le paragraphe 3.c.

c. Schéma des périmètres de la PM retenu

Le bilan des émissions de GES a été établi pour l'activité de Camaïeu en France, soit environ 594 magasins et le siège/entrepôt de Roubaix.

Une typologie plus fine au niveau des magasins a été adoptée de manière à faire apparaître une distinction entre magasins de rue et magasins de galeries commerçantes.

d. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : 2011

Année de référence : 2011

Explication : Première année de reporting prise comme année de référence.

3. Réalisation du bilan des émissions de GES

a. Principes

Les principaux aspects de la réalisation du bilan, décrits dans le guide méthodologique produit par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), sont les suivants :

- La réalisation du bilan repose sur les lignes directrices de la norme ISO 14064-1, relative à la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des GES pour les organismes, à savoir les principes de : Pertinence, complétude, cohérence, exactitude et transparence
- Les GES à prendre en compte sont les 6 gaz considérés par le protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, HFC, PFC)
- Le bilan doit être restitué par poste considéré, gaz par gaz, puis agrégé en équivalent CO₂, à l'aide de PRG (Potentiels de Réchauffement Globaux)² fournis par la Base Carbone®. Toute utilisation d'un autre PRG doit être explicitée.

² Selon ISO 14064-1 : « Facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée. »

- Les Facteurs d'Emissions (FE)³ de la Base Carbone® doivent être utilisés autant que possible. Toute utilisation d'un autre Facteur d'Emission doit être explicitée.

b. Démarche mise en œuvre

De manière à assurer une montée en compétences progressive de l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique, une action de sensibilisation a été menée : les enjeux du changement climatique pour l'entreprise, et les bénéfices de travailler sur cette démarche ont été présentés.

La Figure 2 ci-dessous montre les différentes étapes successives qui ont été suivies tout au long du projet.

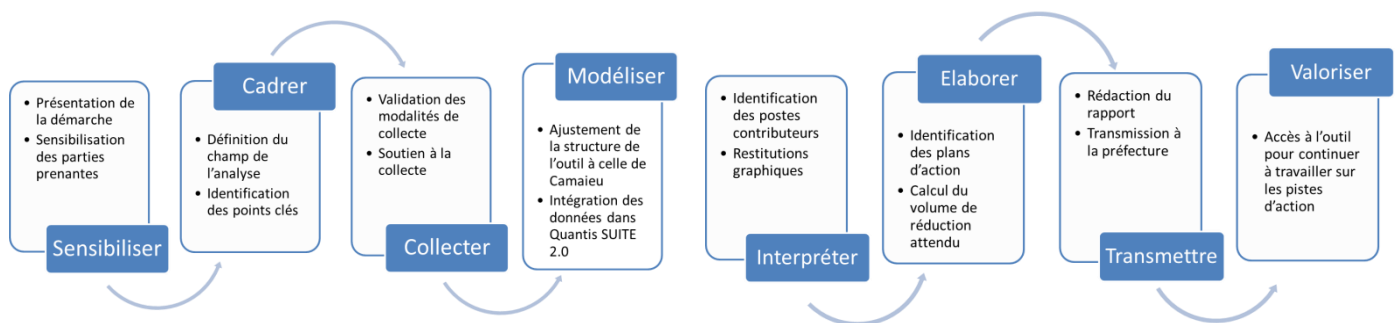


Figure 2 : Déroulement de la démarche de réalisation du BEGES

c. Emissions incluses et non incluses dans ce bilan

Aucune source de GES ni postes d'émissions de GES n'ont été exclus lors de l'évaluation des émissions de GES.

Les postes suivants ont été inclus dans le bilan :

1) Emissions directes des sources fixes de combustions

Ces émissions proviennent de la combustion de combustibles de toute nature au sein de sources fixes appartenant à l'entreprise.

Pour Camaïeu, les sources d'énergies utilisées ne concernent que le fioul utilisé dans les groupes électrogènes associés à l'entrepôt.

³ Selon ISO 14064-1 : « Facteur rapportant les données d'activité aux émissions de GES »

2) Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Ces émissions proviennent de la combustion de carburants issues de sources mobiles (transport de biens ou de personnes selon divers modes de transport (voiture, camion, train, avion, etc.) détenus par l'entreprise ou en location longue durée.

Pour Camaïeu, il s'agit essentiellement des consommations de diesel des voitures de services ou de fonction rattachées au siège.

3) Emissions directes des procédés hors énergie

Ces émissions proviennent de réactions chimiques ou de procédés industriels spécifiques non liés à une combustion.

Aucune activité de Camaïeu n'a d'impact sur ce poste.

4) Emissions directes fugitives

Ces émissions proviennent de rejets intentionnels ou non, le plus souvent difficilement contrôlables physiquement. Il peut s'agir par exemple d'émissions liées au bétail, à l'épandage de produits résiduels sur le sol, d'une activité de gestions de déchets, etc.

Pour Camaïeu, ce poste contient les émissions directes fugitives associées aux pertes de fluides frigorigènes de divers types dans les circuits de climatisation des boutiques.

5) Emissions issues de la biomasse

Ces émissions proviennent d'éventuelles activités sur le sol, dans certaines zones humides ou l'exploitation des forêts, par exemple.

Aucune activité de Camaïeu n'a d'impact sur ce poste.

6) Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Ces émissions proviennent de la consommation d'électricité issue de différentes sources. Le facteur d'émission couvre les phases de production, transport et distribution de l'électricité, mais pas les émissions associées à la mise à disposition du combustible nécessaire à la production (qui lui se retrouve dans le poste 8, catégorie 3 (« Autres émissions indirectes »)).

Pour Camaïeu, ce poste contient les émissions associées à la consommation d'électricité sur l'ensemble des sites.

7) Emissions indirectes liées à la consommation de chaleur, vapeur et/ou froid

Ces émissions proviennent de la consommation de chaleur, vapeur et/ou froid issue de différentes sources. Le facteur d'émission couvre les phases de production, transport et distribution de la chaleur, vapeur ou froid, mais pas les émissions associées à la mise à disposition du combustible nécessaire à la production (qui lui se retrouve dans le poste 8, catégorie 3 (« Autres émissions indirectes »)).

Aucune activité de Camaïeu n'a d'impact sur ce poste.

8) Autres postes (postes 8 à 24)

L'ensemble des autres postes est rattaché à la catégorie 3 du bilan (« Autres émissions indirectes »), optionnelle dans le cadre de ce bilan réglementaire.

Poste	Description
8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les postes 6 et 7
9	Achats de produits & services
10	Immobilisation de biens
11	Déchets
12	Transport de marchandises amont
13	Déplacements professionnels
14	Franchise amont
15	Actifs en leasing amont
16	Investissements
17	Transports des visiteurs / clients
18	Transport de marchandises aval
19	Utilisation des produits vendus
20	Fin de vie des produits vendus
21	Franchise aval
22	Leasing aval
23	Déplacement domicile/travail
24	Autres émissions indirectes

Les postes 8 à 17 sont associés aux activités « amont » de l'entreprise (liés aux achats, aux fournisseurs, etc.), les postes 18 à 22 étant quant à eux associés aux activités « aval » (liés aux clients, aux produits vendus, etc.). Les postes 23 et 24 sont, quant à eux, spécifiques à l'activité de l'entreprise, mais pas directement dans ses domaines amont ou aval.

Dans le cadre de ce bilan, les émissions de ces postes n'ont pas été évaluées.

8) Emissions évitées

D'éventuels évitements d'émissions peuvent se produire dans le cas où l'activité de l'entreprise concerne des étapes de valorisation énergétique ou matière. Dans ce cas, les émissions évitées doivent être comptabilisées séparément.

Aucune activité de Camaïeu n'a d'impact sur ce poste.

d. Bilan des Emissions de GES

Le Tableau 1 ci-dessous présente les résultats du bilan des émissions de GES de Camaïeu pour l'année 2011, évalué en 2012, conformément au format de restitution exigé par l'Annexe 3 de la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre (version 2).

		Emissions GES													
		Année de référence (et année du premier bilan)						Année du bilan suivant						Différence année de référence et année du bilan (TCO ₂ e)	
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO ₂ (Tonnes)	CO ₂ b (Tonnes)	CH ₄ (Tonnes)	N ₂ O (Tonnes)	Autres Gaz (Tonnes)	Total (TCO ₂ e)	CO ₂ (Tonnes)	CO ₂ b (Tonnes)	CH ₄ (Tonnes)	N ₂ O (Tonnes)	Autres Gaz (Tonnes)	Total (TCO ₂ e)		
Emissions Directes	1	2	0	0,001	0,000	0	2	2	0	0,001	0,000	0	2	0	
	2	153	0	0,085	0,004	0	156	153	0	0,085	0,004	0	156	0	
	3						0						0	0	
	4	0	0	0	0	0,14	246	0	0	0	0	0,14	246	0	
	5						0						0	0	
	Sous total		155	0	0,086	0,004	0,14	404	155	0	0,086	0,004	0,14	404	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6						3 632						3 632	0	
	7						0						0	0	
	Sous total						3 632						3 632	0	
Autres émissions indirectes *	8														
	9														
	10														
	11														
	12														
	13														
	14														
	15														
	16														
	17														
	18														
	19														
	20														
	21														
22															
23															
24															
Sous total															
Total							4 037						4 037	0	

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

Tableau 1 : Bilan des Emissions de GES

e. **Éléments d'appréciation des incertitudes**

- Les données d'activité (consommations énergétiques fioul et électricité) utilisées sont des données primaires obtenues à l'aide de mesures sur site. Ces données sont considérées comme très fiables.
- Les consommations de carburant (diesel) ont été estimées à l'aide du kilométrage annuel parcourus par l'ensemble de la flotte de véhicule. Une consommation moyenne des véhicules concernés a été estimée par l'intermédiaire des données annuelles de l'ADEME⁴. Ces données sont considérées comme fiables.
- Les fuites de fluides frigorigènes ont été estimées sur la base des quantités de recharge achetées. Ces données sont considérées comme fiables.
- Les facteurs d'émissions utilisés sont issus de la Base Carbone[®] de l'ADEME, fournis avec une incertitude pouvant varier de 5% à 50%.
- En l'absence de données sur les usages, le facteur moyen de production de l'électricité en France figurant dans la Base Carbone[®] a été utilisé.

f. **Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés**

Les Facteurs d'Emissions et les PRG imposés dans la Base Carbone ont été utilisés.

Aucuns Facteurs d'Emissions ou PRG n'ont été modifiés.

g. **A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence**

Non applicable ici.

4. **Interprétation des résultats**

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de Camaïeu en 2011 est de 4 037 tCO₂eq. Les émissions sont réparties selon les postes d'émissions suivants (Figure 3).

⁴ ADEME. *Véhicules particuliers vendus en France - Evolution du marché, caractéristiques environnementales et techniques*. Données et Références. Edition 2012.

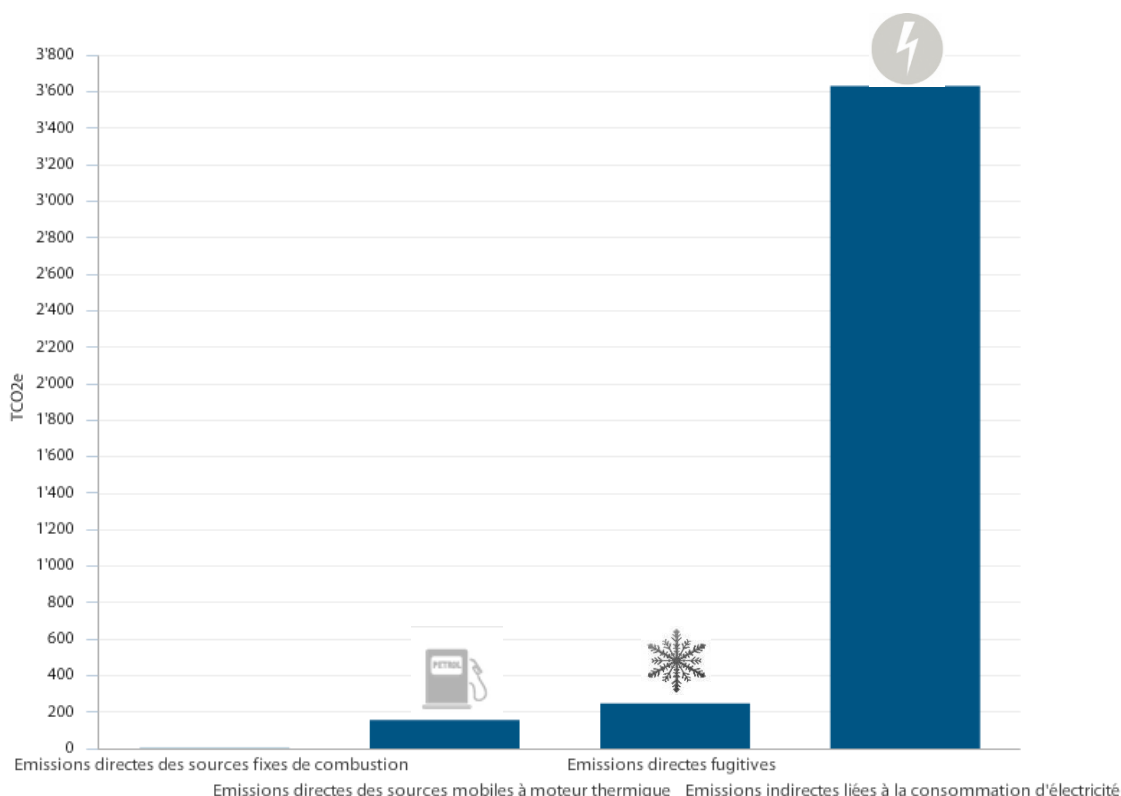


Figure 3 : Répartition des émissions de GES en fonction des postes d'émissions

La Figure 3 indique que la principale source d'émissions de GES de l'activité Camaïeu sur ses postes évalués dans le cadre du BEGES est celle associée indirectement à la consommation d'électricité. Elle représente en effet 90% des impacts totaux. Les émissions directes fugitives associées à l'utilisation de la climatisation représentent quant à elles 6% du bilan global. Les consommations de diesel dans les véhicules de fonction et de service sont responsables de 3,9% des impacts. Enfin, les consommations de fioul alimentant les groupes électrogènes du siège et de l'entrepôt ne contribuent pas de manière significative aux impacts totaux.

Par ailleurs, la répartition des émissions entre typologies d'activités de Camaïeu est donnée dans la Figure 4 ci-dessous.

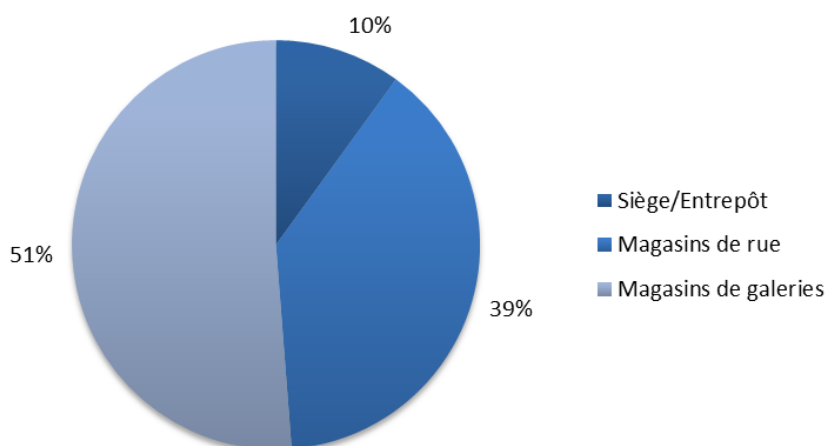


Figure 4 : Répartition des émissions de GES en fonction des typologies d'activités

La Figure 4 montre l'importance de la contribution des magasins au bilan global, et en particulier les magasins de galeries (en nombre et en superficie) ce qui s'explique facilement par la prédominance de la consommation d'électricité dans ces activités.

Les graphiques présentés traduisent très largement l'activité commerciale de Camaïeu : En effet, l'entreprise à une activité commerciale centrée sur l'existence de boutiques disséminées sur l'ensemble du territoire, qu'il faut nécessairement alimenter en électricité, climatiser pour les besoins des clients, et relier (éventuellement par voiture de fonction ou de service).

5. Actions envisagées

Le tableau 2 ci-dessous reprend les principales actions envisagées dans le cadre du plan d'action trisannuel :

Poste concerné	Action envisagée	Estimation de la réduction attendue
1	Gérer les achats de fioul au plus proche de la date d'utilisation	Aucune, uniquement en termes de comptabilité
2	Utiliser des modes de transport doux pour remplacer les véhicules de fonction et de services	Dépendant de l'ampleur de la mise en place
	Former des utilisateurs de la flotte de véhicules à l'éco-conduite	-10% à -25%
	Passer une partie du parc automobile à l'électrique	-90% par véhicule
3	Remplacer les groupes froids utilisant du R-22	-15% (en remplaçant par du R-407c par exemple)
	Isoler les réseaux de distribution ?	
6	Réduire la puissance d'éclairage en magasins ?	A chiffrer (conseil MDE EDF)
	Utiliser des LED en magasins	
	Utiliser des portes automatiques lorsque possible	
	Sensibiliser les salariés du siège aux écogestes (affichage par exemple)	-5%

Tableau 2 : Premières actions envisagées dans le cadre du plan d'actions

Dans le cadre de ce mandat, une démarche de conseil de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) a été mise en place par EDF. Il s'agit d'une prestation de plusieurs journées d'expertise EDF (analyse et conseil) mises à disposition de Camaïeu, dans le but d'identifier les principales pistes d'économies d'énergie et les solutions les plus adaptées pour améliorer la performance énergétique. Le Conseil Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) permet de bénéficier:

- D'une analyse approfondie des usages,
- Des scénarios d'amélioration hiérarchisés en fonction de leur impact,
- Des estimations financières et environnementales,
- D'une évaluation détaillée des gains en matière de consommation d'énergie

Cet accompagnement se fait sur une durée d'un an.

Les résultats finaux de ce conseil MDE n'étant pas encore disponibles, le volume global de réduction attendu ne peut pas encore être calculé de manière exhaustive.

Cependant, parmi les actions qui seront nécessairement mises en place d'ici le prochain bilan (et notamment le remplacement des fluides R-22), le volume des émissions de GES réduits attendus est a minima de 13,3 tCO_{2eq}/an.

6. Communication sur le bilan des Emissions de GES

a. Adresse du site internet où est mis à disposition le bilan

Ce présent rapport est mis à disposition à l'adresse <http://www.camaieu.com>

b. Coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES

Responsable du suivi	:	ANDRYS Frédéric
Fonction	:	Chargé d'opérations
Adresse	:	211, avenue Jules Brame – 59054 ROUBAIX CEDEX 1
Tél	:	03 20 99 58 70
Email	:	fandrys@camaieu.com

c. Informations complémentaires

- **Un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?**

Non

- **Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?**

Par un bureau d'études, sur une durée totale de 6 mois.

Budget total : 10 000€, incluant le conseil Maitrise de la Demande Energétique (MDE) porté par les experts énergéticiens d'EDF (voir paragraphe 5).